

Municipalité de Yamaska
Assemblée publique de consultation
(Règlement n° RY-79-2015-01)

Le 13 juin 2016

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné aux contribuables de la Municipalité de Yamaska par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

- 1^e QUE lors d'une séance du Conseil tenue le 6^e jour du mois de juin 2016, le Conseil de cette Municipalité a adopté le projet de règlement suivant et tiendra une assemblée publique de consultation le 20^e jour du mois de juin 2016 à compter de 19 h à la salle Léo-Théroux.

Résumé du projet de règlement

Titre du règlement

Règlement no RY-79-2015-01 amendant le règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique "production, assemblage et réparation des meubles" dans la zone Ag.9.

But du règlement

Le règlement a pour but d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique "production, assemblage et réparation des meubles" dans la zone Ag.9.

Localisation de la zone concernée

La zone Ag.9 se situe à l'ouest de la rivière Yamaska. La zone s'étend sur une bande d'une largeur de 60 m du côté ouest de la route Rang du Bord de l'eau (route 235). Elle correspond à la section nord de cette route.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- 2^e QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

- 3^e QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Yamaska, MRC de Pierre-De Saurel.

Ce 13^e jour du mois de juin 2016

Karine Lussier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière